



LE SEXISME C'EST DÉPASSÉ !



« Allez roulez ma poule ! » .
Voici comment un moniteur d'auto-école s'est adressé à l'une de ses élèves.

La jeune femme n'a pas apprécié ce trait d'humour et a été mal à l'aise pendant tout le cours, ce qui a eu pour conséquence de rendre pénible son apprentissage et sa démonstration de conduite. Ce que le moniteur interpréta, cela tombe sous le sens, comme une démonstration supplémentaire de la présumée « incapacité des femmes à être de bonnes conductrices ». CQFD !

Au-delà du caractère familier de tels propos, de l'aspect révélateur d'un certain « machisme », nous ne pouvons que faire cet amer constat : nous vivons encore bel et bien dans une culture sexiste.

Le sexisme, ce sont toutes ces petites phrases du quotidien, à la

maison, dans la rue, les transports, les lieux publics, le travail, qui conjuguent le genre sexuel et les capacités physiques ou intellectuelles ; selon le Larousse : « le sexisme est une attitude discriminatoire adoptée à l'encontre du sexe opposé » (principalement par les hommes qui s'attribuent le meilleur rôle dans le couple et la société, aux dépens des femmes reléguées au second plan, exploitées comme objet de plaisir, etc).

Malheureusement, le sexisme a beau être dénoncé depuis de nombreuses années, il a la peau dure !

En 2015, un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes énonce que 80% des femmes salariées considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou à des décisions sexistes. Ces comportements ont des répercussions sur la confiance en soi et le bien-être au travail.

Les croyances sexistes modèlent la place des femmes au travail, aussi les écarts de salaire entre les femmes et les hommes se mesurent à hauteur de 27%, les femmes perçoivent en moyenne un différentiel de 600 euros sur leur retraite, une femme sur trois travaille à temps partiel. Sur les postes politiques, le constat est lourd : 16% seulement de femmes maires en France, 27% de femmes à l'Assemblée nationale, 24% au Sénat (source : observatoire des inégalités). Dans le monde industriel, seuls 12,8% des dirigeants sont des femmes.

Malgré de nombreux textes de loi pour contrer l'inégalité de traitement, la parité, la mixité, l'interdiction du harcèlement,

aucune législation n'évoquait le sexisme (la Belgique, elle, l'a introduit dès 2014). Voilà pourquoi la loi de modernisation sociale du 17 août 2015 ajoute un nouvel article au code du Travail : l'article L 1142-2-1 qui énonce que « nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». Ce texte a été adopté alors même que le gouvernement s'y opposait le jugeant « inapplicable ». Le Sénat, quant à lui, a rejeté le projet de rédaction initiale qui invoquait l'existence du harcèlement sexiste.

Le texte est incomplet, mais il préfigure des possibilités légales supplémentaires pour anticiper et contrer des comportements qui ne font pas avancer notre modèle de société et, au contraire, la fige dans une inégalité homme/femme totalement dépassée !

Il ne serait pas équitable de n'aborder le sexisme que sous la focale du traitement des femmes par les hommes, les hommes sont également victimes de propos sexistes : « t'es qu'une gonzesse », « il prend un congé parental, madame la bien dressée ! », de discrimination : droit à la retraite, droit aux congés...

Le millefeuille législatif doit nous interroger sur la place que nous octroyons aux propos et comportements sexistes. Ouvrons le débat dans les entreprises, et rétablissons l'égalité professionnelle et culturelle ! •

